

Le dynamisme au service du changement

Selon David Wilson, la CVMO jouera un rôle de catalyseur dans l'amélioration du cadre de réglementation

Dans le programme-discours qu'il a prononcé le 10 novembre dernier devant 350 délégués à la conférence Dialogue avec la CVMO, le président David Wilson a affirmé que des progrès sont réalisés pour doter le Canada d'une structure et d'une méthode adéquates en matière de réglementation, garantir l'équité des marchés pour les investisseurs particuliers et faire appliquer la loi avec vigueur.

Selon M. Wilson, compte tenu de la vive concurrence que se livrent les marchés, il est essentiel que le Canada possède une structure et une démarche en matière de réglementation des valeurs mobilières qui feront de lui un lieu privilégié pour mobiliser et investir des capitaux. Il a félicité à ce propos les comités Crawford et Allen des recommandations qu'ils ont faites pour moderniser la réglementation des valeurs mobilières au Canada.

L'une des priorités de la CVMO étant de comprendre les besoins des investisseurs particuliers et d'y répondre, l'amélioration du processus de traitement des plaintes portées par les investisseurs, des communications et de l'accès à l'information ainsi que la clarification des mécanismes de recours existants pour les investisseurs particuliers s'inscrivent à l'heure actuelle dans les travaux de la Commission, a affirmé M. Wilson. En outre, la deuxième Assemblée des investisseurs aura lieu à l'automne 2007.

La lutte contre le crime économique fait toujours partie des priorités de la CVMO et, à cet égard, la coopération est essentielle pour faire appliquer efficacement la loi, a dit M. Wilson. « On a beau avoir les meilleures politiques et les meilleurs règlements du monde, ils ne servent à rien si on ne les applique pas de manière efficace. »

La CVMO fait ses adieux à deux vice-présidents

Deux membres distingués de l'équipe de direction, soit la vice-présidente Susan Wolburgh Jenah et le vice-président Paul Moore, quitteront la CVMO en février 2007. « Susan et Paul ont énormément apporté à la CVMO pendant toutes leurs années de service », a dit le président David Wilson. « J'ai eu un réel plaisir à travailler avec eux, en particulier pendant ma première année au poste de président. Tous mes vœux de réussite les accompagnent. »

M^{me} Wolburgh Jenah a été nommée présidente et chef de la direction de l'organisme de réglementation qui verra le jour si la fusion de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de Market Regulation Services Inc. (RS) est approuvée. Pendant les 23 ans où elle a travaillé à la CVMO, M^{me} Wolburgh Jenah a occupé plusieurs postes, dont celui de chef du contentieux.

À la fin de son mandat actuel et après six ans à la CVMO, Paul Moore prendra sa retraite. Il a participé à l'établissement de priorités et de l'élaboration de politiques. Il a aussi été président du Comité d'arbitrage de la Commission.



Le président de la CVMO David Wilson a prononcé un programme-discours à la conférence Dialogue avec la CVMO 2006. Il a ensuite animé une séance plénière sur la lutte contre le crime économique au Canada en présence des membres du comité d'experts suivants : Murray Segal, sous-procureur général de l'Ontario, Giuliano Zaccardelli, commissaire à l'époque de la GRC, Jean St-Gelais, président des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Walter Ricciardi, directeur adjoint de l'application de la loi, Securities and Exchange Commission des États-Unis, et Michael Watson, directeur de l'application de la loi à la CVMO.

Les présentations faites à la conférence Dialogue avec la CVMO 2006 sont disponibles en ligne à http://www.osc.gov.on.ca/Media/Dialogue/dwo_index.jsp

Calendrier de la CVMO

30 janvier

Le président de la CVMO David Wilson s'adressera à la Canadian Securities Law Update à Toronto.

22 février

Le président de la CVMO prononcera un discours-programme à la Securities Superconference à Toronto.

Groupes d'experts à la conférence Dialogue avec la CVMO 2006



Le vice-président de la CVMO Paul Moore a dirigé une discussion interactive en séance plénière sur la promotion d'un cadre réglementaire qui aide les petits émetteurs.



La directrice générale de la CVMO Peggy Dowdall-Logie a animé une discussion en petits groupes qui a porté sur les principales priorités en matière de conformité.



La vice-présidente de la CVMO Susan Wolburgh Jenah a animé une séance plénière qui portait sur l'évolution du milieu des OAR.

Photographie : Geoff George Photography

Les perspectives générales déclenchent un dialogue

La conférence Dialogue avec la CVMO 2006 a donné lieu en séance plénière à des discussions opportunes et intéressantes des membres du comité d'experts sur les organismes d'autoréglementation et la réglementation des petits investisseurs.

Animée par la vice-présidente de la CVMO Susan Wolburgh Jenah, la discussion des membres du comité d'experts du Canada et des États-Unis a porté sur les forces du marché qui sous-tendent le regroupement des organismes d'autoréglementation, et plus particulièrement sur la fusion prévue de Market Regulation Services Inc. (RS) et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) et de ses répercussions sur le système de réglementation canadien. « Au Canada, l'autoréglementation joue un rôle important, car les organismes de réglementation prévus sous le régime de la loi travaillent en étroite collaboration avec nos organismes d'autoréglementation reconnus pour remplir notre mandat », a dit M^{me} Wolburgh Jenah. « Toutefois, l'autoréglementation du secteur des valeurs mobilières est un travail en cours. » (Voir la photo du bas, à gauche.)

Sous la direction du vice-président de la CVMO Paul Moore, a suivi une discussion interactive sur la réglementation des petits émetteurs selon les vues canadiennes et européennes. Le comité d'experts a échangé des idées sur la réglementation des petits émetteurs, les approches et les arrangements possibles, ainsi que les préoccupations que celle-ci suscite. « Il existe certains principes fondamentaux sur lesquels les organismes de réglementation ne sont absolument pas prêts à faire des compromis », a dit M. Moore. « Pour exécuter le mandat de la CVMO, nous adoptons une approche philosophique qui repose sur la mise en place d'arrangements en matière de réglementation pour les petits émetteurs. Nous sommes bien d'accord sur le fait qu'un programme unique ne convient pas pour tous. » (Voir la photo du haut, à gauche.)

Améliorer l'efficacité de la réglementation et de la gouvernance d'entreprise

Allocutions du ministre des Services gouvernementaux Gerry Phillips et du spécialiste de la gouvernance d'entreprise David Beatty à la conférence Dialogue avec la CVMO



Minister Phillips

L'allocution du ministre des Services gouvernementaux Gerry Phillips à la conférence Dialogue avec la CVMO a essentiellement porté sur l'affermissement de la compétitivité économique et sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du marché financier. En se polarisant sur l'appui que l'Ontario apporte à la mise en place d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières au Canada, le ministre Phillips a loué les travaux du groupe Crawford et le modèle qu'il propose pour moderniser le régime de réglementation des valeurs mobilières du Canada.

« Nous estimons qu'il serait bon pour le Canada d'avoir un ensemble commun de lois sur les valeurs mobilières, une structure tarifaire unique et un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières », a dit le ministre Phillips.

Dans son allocution sur l'état de la gouvernance d'entreprise au Canada, David Beatty, Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, a insisté sur la nécessité de « promouvoir coûte que coûte » des pratiques de gouvernance exemplaires auprès des sociétés canadiennes. Selon lui, même si la gouvernance va mieux au Canada, il faut encore faire davantage dans ce domaine. « Le compromis entre un système fondé sur les règles et un système fondé sur des pratiques exemplaires est d'avoir au moins un système fondé sur des pratiques exemplaires à la disposition de ceux qui s'en soucient. »



David Beatty

La CVMO accueille de nouveaux commissaires

Nomination à la Commission de deux doyens du domaine des placements

Le 6 décembre 2006, Margot Howard et Kevin Kelly ont été nommés à la Commission pour un mandat de deux ans. La Commission tirera parti de la mine de connaissances de M^{me} Howard et de M. Kelly sur les marchés financiers.

Analyste financière agréée, Margot Howard compte 15 ans d'expérience dans le domaine des placements. Plus récemment, elle a été porteuse chez AMI Partners, où elle était chargée d'investir dans des entreprises canadiennes. M^{me} Howard est membre actif du CFA Institute et de Women in Capital Markets et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario.

Kevin Kelly compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des services financiers et à des postes clés dans des grandes sociétés internationales. Il occupait dernièrement le poste de président de Wellington West Capital. Il a été président de la Fidelity Brokerage Company, président et chef de la direction de Fidelity Investments Canada Ltd. et président de la Fidelity Institutional Services Company. Il avait auparavant été président et chef de la direction de Bimcor Inc., de la Investment Corporation of Saskatchewan et de Midland Walwyn Capital Corporation. M. Kelly a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université Dalhousie (Halifax).

Compétence et expérience

« C'est un grand d'honneur de compter parmi nous à la CVMO deux représentants aussi distingués du secteur des services financiers », a dit le président David Wilson. « Je suis convaincu que mes confrères et consœurs commissaires ainsi que le personnel de la CVMO tireront grand parti de leur profonde connaissance des marchés financiers et s'instruiront à leurs côtés. »

M^{me} Howard et M. Kelly font partie des dix commissaires non exécutifs de la CVMO.

La mondialisation et les difficultés qu'elle pose aux intermédiaires

Intervention du président de la CVMO à propos des difficultés que rencontrent les intermédiaires en matière de réglementation mondiale



David Wilson à la Conférence du Comité technique de l'OICV

Selon le président de la CVMO David Wilson, les organismes de réglementation des valeurs mobilières et les intermédiaires du marché font face à d'immenses difficultés en raison de l'émergence de marchés mondiaux des capitaux. Les organismes de réglementation réagissent en encourageant la coopération entre les organismes de réglementation et en présentant des directives en matière de pratiques exemplaires aux participants

sur le marché, a dit M. Wilson dans une allocution à la Conférence du Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

Ainsi, compte tenu de la complexité croissante du marché, il est de plus en plus difficile pour les intermédiaires de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de conformité. L'OICV a reconnu qu'il serait utile de fournir aux intermédiaires des directives sur la manière d'améliorer l'efficacité des activités de conformité. En 2006, l'OICV a publié des principes suffisamment souples pour qu'il soit possible de les adapter à la nature, à l'envergure et à la complexité des activités, souvent internationales, d'un intermédiaire. L'un de ces principes porte sur la difficulté pour les sociétés offrant des services transfrontaliers de maintenir un bon système de conformité mondial.

« Nous devons tous nous adapter aux changements rapides qui façonnent les marchés financiers actuels. Nous devons miser sur l'innovation et la collaboration pour soutenir nos efforts afin de continuer à protéger les investisseurs et à promouvoir l'intégrité du marché », a-t-il dit.

On trouve l'allocution de M. Wilson, qu'il a prononcée en novembre dernier à Londres (R.-U.), sur le site Web de la CVMO.

Inquiétudes en ce qui concerne la réglementation des BCP

D'après le vice-président de la CVMO Paul Moore, la vente de billets à capital protégé (BCP) sur le marché de détail, en particulier ceux commercialisés par l'intermédiaire de non inscrits, suscite des inquiétudes. En novembre dernier, dans son allocution au World Hedge Funds Summit, M. Moore a averti, qu'en raison d'une lacune dans la réglementation, des banques et d'autres institutions distribuent sur le marché de détail de nombreux BCP, dont billets de dépôt ou valeurs dispensées.

Il a expliqué que, même lorsque les BCP sont commercialisés par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers inscrits, les organismes de réglementation des valeurs mobilières s'inquiètent de ce que ces derniers n'exercent pas comme voulu leurs obligations relatives à la pertinence. « La CVMO travaillera de concert avec les banques au dossier du fonctionnement du marché », a dit M. Moore. En juillet dernier, les ACVM ont publié *L'Investisseur vigilant: Les billets à capital protégé (BCP)* et, le 12 janvier 2007, un avis sur la réglementation des fonds de couverture.



Le vice-président de la CVMO Paul Moore

La CVMO en ligne

Rapport sur le financement des entreprises 2006

Dans ce rapport, la Direction du financement des entreprises de la CVMO expose les grandes lignes de ses activités et des questions qu'elle juge intéressantes pour les émetteurs et leurs conseillers. On trouve le rapport (en anglais seulement) à la rubrique « Sujets de l'heure » (Avis du personnel de la CVMO 51-706).

Rapport de l'équipe de la conformité 2006 de la Direction des marchés financiers

Le Rapport de l'équipe de la conformité de la Direction des marchés financiers de la CVMO donne des conseils généraux pour améliorer le climat général dans lequel les conseillers financiers et les portefeuillistes doivent se conformer au droit des valeurs mobilières de l'Ontario. On trouve le rapport (en anglais seulement) à la rubrique « Réglementation », sous Règles, politiques et avis (Catégorie 3 – Avis 33724).

Présentations faites à la conférence Dialogue avec la CVMO 2006

Les fichiers audio des présentations faites à la conférence Dialogue avec la CVMO 2006 sont disponibles en anglais seulement sur le site Web de la CVMO à la rubrique « La CVMO ». Écoutez les discussions interactives sur l'application de la loi, l'évolution du milieu des OAR, la réglementation des petits émetteurs, la conformité, les fusions et les acquisitions ainsi que les fonds d'investissement.

www.osc.gov.on.ca

Le bulletin PERSPECTIVES est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour nous faire parvenir vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à perspectives@osc.gov.on.ca. Perspectives est affiché en ligne à www.osc.gov.on.ca, sous la rubrique « Publications en ligne ».

Le Fonds pour l'éducation des investisseurs a un nouveau président



En décembre 2006, Tom Hamza est devenu le nouveau président du Fonds pour l'éducation des investisseurs. Relevant du conseil d'administration du Fonds, il est responsable de l'orientation stratégique et organisationnelle générale du Fonds.

M. Hamza, qui a travaillé dans le secteur des services financiers et de la consultation stratégique, où il a acquis une grande pratique de l'élaboration de stratégies pour des sociétés internationales et des petites entreprises, arrive au Fonds fort d'expériences multiples et variées. Il était dernièrement vice-président des Services financiers et agent en chef de la conformité à KidsFutures, gestionnaire d'un programme de fidélisation qui aide les jeunes à payer leurs études postsecondaires.

Lancement de consultations en début d'année

Au cours du premier trimestre 2007, un certain nombre de propositions de modifications ou de règles sera publié aux fins de consultations publiques. Citons à ce titre :

- Modifications à la Norme canadienne 21-101 – *Le fonctionnement du marché* ;
- Règlement 31-103 sur l'obligation d'inscription ;
- Modifications à la Norme canadienne 51-102 – *Obligations en matière de divulgation continue*.

Le 21 décembre 2006, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié pour commentaires le projet de *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*. Les commentaires seront acceptés jusqu'au 31 mars 2007.



À titre d'organisme de réglementation chargé d'encadrer le secteur des valeurs mobilières en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui répond de l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre délégué à la réglementation des valeurs mobilières.